



LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES, 20 centimes par ligne

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ABONNEMENTS. Un mois. 4 fr. Trois mois. 11 » Par la poste. 13 » Un N° 20 Les abonnements commencent à toutes les époques.

CHEMIN DE FER.

Table of train schedules with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, GAND, ANVERS), departure times (Matin, Relevée), and prices for various routes.

HANOVRE.

Voici le texte de la pétition adressée à la diète germanique par la majorité de la seconde chambre des États de Hanovre.

« Forcés par des circonstances que nous ne pouvions dominer à nous renfermer dans une position de fait parce que l'ordre légal avait été renversé sans notre participation, nous avons déployé dans l'intérêt de la tranquillité publique une activité telle qu'elle convenait à une assemblée d'état constitutionnelle, et nous croyons avoir manifesté ainsi notre obéissance envers notre gracieux souverain.

Le 16 mars dernier l'assemblée des états a déclaré par écrit que sa composition actuelle ne s'accordait point avec le règlement de l'assemblée de 1819, et dans une résolution du 25 juin la seconde chambre s'est expliquée catégoriquement sur ce point à la majorité de 34 voix contre 24.

Cette déclaration respectueuse, à laquelle nous n'avons pu nous résoudre qu'avec un sentiment de regret, nous est imposée dans l'intérêt de notre honneur, gravement outragé par un article de la Gazette d'Augsbourg, parce que le commissaire du roi a refusé toute réponse satisfaisante aux questions qui lui avaient été adressées.

Les habitants de notre royaume attendent avec la plus vive anxiété la décision de cette illustre assemblée. Ils ne le cèdent à personne pour le respect et l'obéissance dus au souverain légitime; mais, d'un autre côté ils sont convaincus que leur sécurité et celle du trône ne peuvent être durables qu'autant qu'elles seront appuyées sur la base solide du droit.

droit. Les soussignés considèrent comme inséparables le bonheur du prince et celui du pays. Nous déclarons devant Dieu et devant cette illustre assemblée que nous n'avons pas manqué et que nous ne manquerons jamais à la fidélité envers notre légitime souverain; que pleins de dévouement pour la personne sacrée du roi nous éviterons scrupuleusement de porter atteinte à aucun de ses droits, mais que le mandat à nous donné par nos commettants et notre serment nous obligent à défendre autant que nous le pourrions les droits et le bien-être de notre pays.

ALLEMAGNE. — Francfort, 18 juillet.

On écrit de Posen à la Gazette d'Augsbourg, le 10 juillet :

L'instruction criminelle contre l'archevêque est commencée depuis huit jours et poursuit un cours paisible, sans qu'on puisse en prévoir le résultat. Le gouvernement a usé de prudence. Il y a quelques mois un semblable procès eût provoqué une insurrection. Aujourd'hui, on s'en aperçoit à peine, quoique la plus grande partie de la noblesse soit dans la ville depuis qu'elle a touché ses baux de la St-Jean. L'archevêque n'est d'ailleurs pas suspendu de ses fonctions, le roi se réserve cette rigueur comme mesure extrême.

Un garçon de billard à St-Petersbourg a gagné le gros lot de 900,000 florins dans la lotterie de Pologne.

ANGLETERRE. — Londres, le 17 juillet.

On attend dimanche ou lundi prochain au palais de Buckingham S. M. le roi des Belges, à son retour du château de Neuilly.

Le maréchal Soult retournera à Paris plus tôt qu'on ne s'y attendait, sa personne étant considérée comme indispensable pour la célébration des fêtes de juillet; et il est douteux qu'il reste pour assister au grand dîner que le duc de Wellington donnera le 28 aux ambassadeurs étrangers.

M. le baron Rothschild a donné une fête brillante aux ambassadeurs étrangers.

On lit parmi les nouvelles de bourse du GLOBE :

On nous rapporte que l'affaire hollandaise a été terminée par la conférence qui siège maintenant à Londres. Cette nouvelle a fait hausser les fonds hollandais de 2 1/2 pour cent.

On lit dans le Morning-Post, journal tory : La conférence des représentants des cinq puissances, au sujet des affaires de Hollande et de Belgique, reprendra, dit-on, ses travaux politiques aussitôt que les fêtes du cou-

ronnement seront terminées. Le comte Senfft, qui a pendant si longtemps représenté l'empereur d'Autriche à La Haye, est arrivé à Londres dimanche dernier; il remplacera le prince Esterhazy, en qualité d'ambassadeur d'Autriche, ainsi que dans la conférence sur la question hollandaise-belge. Nous apprenons que le roi de Hollande est entièrement d'accord avec la première mesure à prendre sera de presser la signature du traité des 24 articles, et de le faire exécuter tel qu'il a été conclu dans le principe et sans la plus légère altération. S. M. néerlandaise a donné aux cinq puissances indépendantes les assurances les plus explicites, qu'une fois cette mesure prise, il s'empressera, sans délai, et dans l'esprit le plus conciliant, à conclure le traité subsidiaire entre la Hollande et la Belgique, comme puissances indépendantes, qui a été exigé par le traité des 24 articles.

Des nouvelles du Canada sont arrivées à Londres et n'ont mis que vingt jours à faire la traversée. Lord Durham est au moment de commencer une tournée dans les provinces. Il a reçu du président des États-Unis une réponse satisfaisante aux observations qui lui avaient été adressées sur l'assistance que les insurgés recevaient des Américains de la frontière. Des forces navales que fourniront en commun l'Angleterre et les États-Unis doivent agir contre les révoltés établis dans les îles de St-Laurent.

L'ALBERT, arrivé récemment à Falmouth de Vera-Cruz, a des lettres du 27 mai; il a touché à la Havane le 20 juin. Le blocus des ports mexicains par l'escadre française continue. On ne sait combien de temps cet état de choses durera. Le président de la république a demandé au congrès des pouvoirs extraordinaires pour entrer en arrangements, mais ils lui ont été refusés.

Parmi les nombreuses annonces faites en Angleterre sous ce titre : THE CORONATION, on a remarqué la suivante : CORONATION. Irocs, 25^e collège Street, prend la liberté d'informer la loyale population de Southampton qu'il désire célébrer d'une manière convenable le couronnement de sa très gracieuse majesté. En conséquence, il prie quelques-uns de ses amis d'avoir la bonté de lui donner ce jour-là à dîner, à lui et à sa famille, qui se compose de onze personnes.

FRANCE. — Paris le 21 JUILLET.

Le duc de Nemours, débarqué à Boulogne le 18 au soir, est arrivé hier à Neuilly.

Il paraît certain que la reine d'Angleterre vient de conférer l'Ordre de la jarretière au roi des Français. Le duc de Nemours en a apporté la nouvelle à Paris. C'est le maréchal Soult qui sera chargé d'en recevoir les insignes.

(CORRESPONDANCE.)

FEUILLETON.

LA MAITRESSE ANONYME.

(V. le Politique du 19 juillet.)

C'était un jeudi; on donnait la Semiramide; mais n'importe ce qu'on aurait donné; vous vous doutez bien que, malgré mon rhume, ma fièvre, et ma mère, qui voulait me retenir... j'étais là le premier, à ma stalle de balcon, avant que les rampes fussent levées, ce qui déjà était bien mauvais genre; mais personne ne me voyait, j'étais seul dans la salle. Les belles toilettes arrivèrent, l'orchestre se fit entendre... M^{lle} Malibran chanta! Je n'entendais rien... je n'existais pas... j'attendais! Enfin, l'ame, la vie et le sentiment me revinrent. Elle parut; Elle entra dans sa loge, plus belle encore, plus ravissante, que la première fois. Mes voisins s'écrièrent qu'elle était éblouissante de diamans; je n'en avais pas vu un seul; je n'avais vu qu'elle; je m'inclinai respectueusement en la regardant... Ses yeux rencontrèrent les miens... Elle me vit, j'en suis certain. Elle me vit! Et tournant la tête d'un autre côté, elle ne me rendit même pas mon salut.

Ce n'est pas possible, lui dis-je, et vous vous êtes trompé. Ah! s'écria-t-elle avec chaleur; vous croyez que j'étais homme à ne pas m'assurer du fait! J'allai l'attendre à la porte de sa loge; elle donnait le bras à ce grand monsieur sec et poudré, à son mari. Elle causait avec lui, avec gaieté, avec affection; enfin il avait l'air de lui plaire... elle avait l'air de l'aimer! Elle! Madame de Lignolles! Où en étions-nous? Tout était bouleversé! Adossé contre un pilier... je la voyais descendre et venir droit à moi, et quand elle fut à deux pas, je m'inclinai encore; mais, se retournant dans ce moment même pour parler à la marquise, qui était derrière elle, elle feignit de ne pas m'avoir aperçu,

passa froidement sans me regarder, et gagna sa voiture. Il faisait beau ce soir-là, elle n'avait besoin de personne!

Ah! je l'abhorrerais! je la détestais... Elle me parut affreuse; je rentrai chez moi pâle et tremblant de colère, je m'allai plus aux Italiens, je m'enfermai pendant trois mois, et je me mis à travailler avec une assiduité et une rage qui avancèrent beaucoup mon examen pour l'école polytechnique.

Ce qui vous parut alors un grand bonheur! Non, je n'étais pas heureux. L'heure de la raison n'était pas arrivée; je n'en étais encore qu'au dépit, à la colère; mon amour-propre avait été humilié, et, passant de l'amour à la haine, je n'aspirais qu'à me venger; j'aurais donné tout au monde pour plaire à une de ces grandes dames, si fières et si orgueilleuses, non plus pour le bonheur d'être aimé, mais pour le plaisir de les dédaigner... de les humilier à mon tour!... Vous voyez ce que j'avais déjà gagné au contact du monde... J'étais resté aussi extravagant, aussi fat qu'autrefois, et, de plus, j'étais devenu méchant. Par malheur, les mauvaises intentions trouvent toujours plus que les bonnes des occasions de s'exercer, et le hasard m'en offrit que je ne cherchais pas.

Un de mes camarades de collège, neveu d'un pair de France, avait quitté Paris à la fin de ses études; il était parti avec un gouverneur, pour commencer ses voyages; mais apprenant en route la mort de son oncle, qui lui laissait une belle terre et un beau titre (car alors la pairie était héréditaire), il se hâta de revenir en France, et un matin, je le vis entrer chez moi, et me sauter au cou, me racontant la perte ou plutôt la fortune qu'il avait faite, et m'engageant à venir passer quelques semaines dans sa terre, d'abord, et puis ensuite dans la vallée d'Orsay, dans le château de sa sœur, la comtesse Julia, chez qui se réunissait, pendant la belle saison, la plus brillante société de Paris. Il me semblait, pendant qu'il me parlait, voir arriver ma vengeance. D'ailleurs,

je travaillais sans relâche depuis trois mois; j'avais besoin de repos. Nous étions en juillet, la campagne était superbe, ma mère me pressait d'accepter, ce que je fis avec joie, et nous partîmes.

Mon ami Constantin, le nouveau pair de France, était un excellent garçon, peu fort dans ses études, mais fort à la chasse, s'occupant plus de ses chevaux que de ses discours à la chambre, et ayant fort bien fait de gagner sa fortune par succession, car il eût été fort embarrassé de l'acquiescer par son travail ou par ses talents; du reste ne s'en faisant nullement accroire et s'effaçant lui-même pour mettre en avant ses amis, il me présenta à sa sœur en lui disant: tu sais Julia que je ne suis qu'un ignorant; mais voici mon ami Georges qui a de la science pour deux, et grâce à lui nous sommes au complet. La comtesse et son mari m'accueillirent à merveille; le comte de Varenville était un homme de trente-six ans, d'une belle figure, qui au physique se portait à merveille, et qui au moral était le plus grand propriétaire du département. C'était là le résumé de toutes ses qualités; de plus, excellent maître de maison, ne gênant personne, et laissant le gouvernement à sa femme, qui toute aimable et toute gracieuse s'en acquittait à merveille.

La comtesse Julia était fort jolie, avait vingt-quatre à vingt-cinq ans, de beaux yeux bleus, une tournure distinguée, une coquetterie de conversation très-piquante qui faisait briller les personnes d'esprit et en donnait souvent à celles qui n'en avaient pas. Bonne et indulgente pour les gens timides et embarrassés, c'est à ce titre qu'elle me prit sous sa protection. Dévouée en amitié, indifférente en amour, sage et vertueuse par principes, et quant à la dévotion, elle en avait juste ce que la mode exigeait alors chez les dames du grand monde. Vous pensez bien que l'idée de lui faire la cour ne se présenta pas à mon esprit, c'était la sœur d'un ami, et puis les devoirs de l'hospitalité... Et puis enfin... j'aurais probablement échoué, et je n'ai jamais voulu

— On assure que le maréchal Soult partira de Londres le 29 juillet pour se rendre à Paris en passant par le Havre. C'est à bord du steamer de l'état le *Météore*, que le maréchal Soult doit prendre passage. Des ordres ont été donnés au Havre pour la réception à faire au maréchal.

— L'activité des constructions à Paris est aujourd'hui parvenue à un tel degré que les matériaux ont été près de manquer; ce qui n'était pas arrivé en 1818, ni en 1824, deux des époques où l'on éleva le plus de maisons dans Paris.

— La compagnie du chemin de fer de Paris au Havre par les plateaux, parait vouloir ne pas perdre de temps pour commencer les travaux d'exécution jusqu'à Pontoise. Avant même que les deux chambres eussent voté le projet de loi, des négociations avaient été entamées pour l'achat des terrains sur toute la ligne de Paris à Pontoise, et l'on espère pouvoir commencer les travaux de terrassements avant un mois. Tous les efforts de l'administration tendront à accélérer l'achèvement de cette portion de la ligne, et l'on se contentera jusqu'à l'année prochaine de traiter l'expropriation des terrains et des maisons qui se trouvent sur la ligne de Pontoise jusqu'au Havre, afin que toutes les difficultés préliminaires puissent être levées l'année prochaine. L'ingénieur de la compagnie a offert de parier une somme considérable que les machines locomotives pourront parcourir toute la ligne depuis Paris jusqu'au Havre au mois de mai 1840.

— Ce matin les abords du théâtre du Vaudeville ou plutôt de son emplacement sont entièrement dégagés, et on peut voir de près les ravages qu'a pu faire le feu; ils sont effroyables; rien n'a été épargné, et tandis que du Théâtre Italien il reste encore les quatre murailles jusqu'au comble, il ne reste qu'un terrain nu, couvert de cendres, de pierres calcinées et de poutres brûlées.

Il est à présumer que rien ne sera reconstruit sur l'emplacement où était le Vaudeville, car il se trouve dans la ligne de prolongement du Louvre et aurait été démolé dans quelques années si l'incendie ne s'était chargé de l'œuvre de destruction avec une rapidité que la main de l'homme n'égalerait jamais.

— Par les journaux américains, l'on a reçu quelques nouvelles récentes du Mexique; Santa Anna, qui a été si longtemps disgracié et exilé, s'est remis de nouveau en campagne. Les Français ayant menacé de bombarder Vera-Cruz, on a eu recours à ses talens militaires; mais une fois l'épée à la main, il est difficile de dire où il s'arrêtera. La flotte française allait se concentrer à la Vera-Cruz, pour bombarder cette ville et attaquer le château de St.-Jean d'Ulloa.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans la *Séminelle des Pyrénées*: « Une somme de 600,000 frs., envoyée par les puissances du Nord, a traversé notre frontière et est arrivée au quartier-général du prétendant. C'est un à-compte sur d'autres sommes plus considérables que doit recevoir don Carlos. Cet argent est destiné à l'organisation et à la solde de nouveaux escadrons de cavalerie que l'on doit former.

— Le brigadier Aristazabal, sous-chef d'état-major du général Espartero, est arrivé hier à Paris. Cet officier distingué, qui jouit de la confiance du comte de Luchana, est, dit-on, chargé d'une mission très-importante auprès du ministère français.

— Le prétendant est arrivé à Estella le 13 au soir, venant d'Elorrio; le lendemain, 14 juillet, il a passé la revue de quatorze bataillons commandés par Maroto. On dit qu'il doit se mettre à la tête de nombreuses forces carlistes qui sont réunies sur ce point, où l'on s'attend à une attaque d'Espartero.

— La GAZETTE DE MADRID du 12 publie une ordonnance ministérielle portant que tous les jeunes gens célibataires qui sont en prison et ne sont accusés d'autre délit que d'avoir servi dans les rangs des factieux, sont incorporés dans l'armée. Cette mesure est générale pour toutes les provinces.

— On écrit de Barcelonne, 13 juillet: « Le baron de Meer est parti de cette ville le 11, accompagné de son état-major; on apprend qu'il va attaquer Berga, où se trouve en ce moment le comte d'Espagne arrivé de France dernièrement. Celui-ci a pris le commandement en chef des troupes carlistes de la principauté, et a adressé une proclamation aux habitans et une autre à l'armée. »

examiner si cette dernière raison ne venait pas en première ligne; c'était été d'autant plus mal, qu'il y avait au château un essaim de comtesses, de vicomtesses et de baronnes, tout ce que le faubourg de St.-Germain avait de jeune, d'élégant, de coquet; et loin d'imiter ma dédaigneuse duchesse, elles étaient, il faut le dire, comme toutes les grandes dames d'alors, pleines de grâces et de bienveillance, semblaient oublier leur rang, et cependant vous faisant sentir par une nuance et un tact admirable le moment où l'abandon devait s'arrêter et le respect commencer. J'étais comblé de soins et d'attentions que je m'efforçais de reconnaître de mon mieux. Je faisais de la musique avec ces dames et ces demoiselles; j'avais toujours des dessins pour leur album ou leurs broderies, et s'il s'agissait d'une promenade dans le parc ou d'une course à cheval... ou d'un rôle dans un proverbe, fut-ce le plus difficile ou le plus insignifiant, j'étais toujours prêt. Ma complaisance était connue, et en général tout le monde m'adorait, tout le monde par malheur; ce qui faisait que personne ne pensait à moi en particulier. Il y avait même dans l'affection universelle dont j'étais l'objet, quelque chose de blessant pour mon amour-propre. C'était proclamer que j'étais sans conséquence et sans danger.

Bientôt je m'aperçus aussi, et cette découverte fut bien autrement pénible, que chacune de ces dames avait auprès d'elle des personnes qu'elles honoraient de leur indifférence, de leurs dédains, souvent même de leurs reproches! Ah! que n'aurais-je pas donné pour être à leur place, moi que l'on traitait si bien!

Je me plaignais de mon bonheur! J'en étais indigné. Je ne voyais pas que ces rivaux, que l'on me préférait avec raison, avaient, par leurs talens, leur réputation, leur position dans le monde, mérité et inspiré une confiance qu'on ne pouvait m'accorder à moi, enfant de dix-sept à dix-huit ans, à moi qui n'étais rien... qui ne pouvais offrir aucune garantie, pas même celle de la prudence ou de la discrétion. Mon roman de *Fans*

— Voici des passages de la proclamation du comte d'Espagne:

« Catalans, en me chargeant du commandement de l'armée et de la présidence de la junte supérieure de la principauté, que j'ai accepté pour obéir à la volonté de S. M., je voudrais pouvoir vous annoncer la fin de vos souffrances et le terme de cette lutte.

« Si dans ce moment, je ne puis vous donner cette espérance, ne doutez pas, Catalans, que le but constant de mes efforts sera d'obtenir cette paix après laquelle vous soupirez, si vous suivez le sentier que la religion vous ordonne, et que le devoir de fidèles vassaux vous prescrit.

« Pour obtenir ces biens sans aucun délai, deux choses sont devenues indispensables: subordination et discipline dans l'armée, soumission et bonne foi de la part des habitans paisibles.

« Faisons un commun effort, et dans peu de jours nous comblons de joie le cœur de S. M., lorsque je lui dirai: Sire, la discorde révolutionnaire a cessé d'exister en Catalogne. »

La junte supérieure carliste de Berga a ordonné une levée générale dans laquelle seront compris les jeunes gens et les veufs de 17 à 45 ans, qui habiteront la principauté de Catalogne.

— On écrit de Madrid, le 4 juillet:

On vient de découvrir dans la capitale une conspiration carliste dont le projet était de former un rassemblement qui devait pousser le cri de révolte dans la soirée de ce jour. Le chef qui devait sembler à la tête du mouvement, sa femme, deux des principaux conspirateurs et plusieurs autres individus impliqués dans cette trame, ont été surpris et sont entre les mains de l'autorité avec les preuves irrécusables de leur crime, tels que fusils, tromblons, pistolets, lances, sabres, cartouches, etc. Tous ces effets ont été trouvés cachés dans la maison de plaisance du comte de Cuba, hors de la porte de Ségovie. Le chef de la conspiration, qui se dit brigadier, a déclaré se nommer don Jon Batiz de Velasco, mais on croit, non sans quelque fondement que c'est un nom supposé. Il y a déjà plusieurs jours que l'autorité supérieure militaire suivait le fil de cette conspiration et qu'elle avait disposé la troupe qui a fait cette importante capture.

HOLLANDE.

Le *Handelsblad* publie une correspondance de Londres, du 17, dans laquelle il est dit que la conférence ne se réunira pour la première fois que lundi prochain, et que par conséquent tout ce qu'on raconte dans des feuilles étrangères de ce qu'ici on aurait décidé est purement chimérique. On est ici, dit le correspondant, très-mécontent de ce que Léopold a secondé ses sujets dans leurs plans, ce qui, par suite, rend plus difficile la position des grandes puissances qui veulent essayer, jusqu'à la dernière extrémité, d'arranger l'affaire par des moyens de persuasion. Ce qui a particulièrement contribué à rendre tout-à-fait favorable à la Hollande les cours à qui l'arbitrage est dévolu, c'est la conviction, maintenant partagée par toutes sans exception, que le roi Guillaume est sincèrement disposé, pour le cas où la Belgique satisfait à ses obligations, à reconnaître l'indépendance de ce pays et la souveraineté de son prince, et à entretenir avec lui des relations pacifiques et de bon voisinage. Mais si la Belgique persiste à marcher dans la même voie, alors il est certain que ce pays joue très-gros jeu.

BELGIQUE — Bruxelles, le 22 juillet.

COURSES DE CHEVAUX DU 21 JUILLET.

Malgré un temps affreux il y avait encore près de deux cents voitures à la plaine de Mon-Plaisir, mais les cavaliers et les piétons manquaient.

Voici le résultat: Chevaux indigènes. — Deux épreuves. Erivan, à M. le comte Duval de Beaulieu, n'a pas failli à sa réputation; vainqueur à la première épreuve, à la seconde ses concurrents se sont retirés devant lui, et il a remporté le prix de 2500 fr.

Courses de chevaux de toutes races. — Prix royal: Un vase en vermeil. Taishleer, à M. J. Cockerill, a remporté la victoire.

Courses de chevaux de trois ans nés sur le continent. —

blas m'avait encore trompé; cette jeunesse même, qu'il m'offrait comme un moyen de réussite, était un obstacle! Ainsi, m'écriai-je avec désespoir, personne ne fera donc attention à moi, personne ne m'aimera jamais! Hélas! j'étais injuste!... je me plaignais à tort! Il y avait dans ce moment-là même, une personne que mon mérite inconnu avait touchée.... Amour d'autant plus glorieux, que je n'avais jamais pensé à le faire naître et que je ne m'en doutais même pas.

A qui donc avais-je inspiré une tendresse si discrète et si désintéressée! Qui donc éprouvait enfin pour moi ce premier amour si longtemps attendu!

Hélas! c'était Mlle. Rose, la femme de chambre de la comtesse Julia!... Une femme de chambre!!! à moi, qui avait rêvé des duchesses, des marquises, des baronnes! encore un bonheur dont j'étais indigné et humilié, toujours à cause des préjugés dont j'étais imbu, car tout autre à ma place se serait résigné à une pareille conquête.

Mademoiselle Rose était une de ces femmes de chambre de grande maison: l'œil coquet, le pied mignon, la taille élancée, toujours blanche et bien mise, ne portant que les robes ou les fichus de sa maîtresse (seconde édition), fière et dédaigneuse avec la livrée, faubourg St-Germain dans l'antichambre, et n'ayant de gracieux sourires que pour les gens du salon.

Cette fierté, à ce qu'il paraît, s'était venue briser contre mon ignorance ou ma modestie... et il avait fallu que la pauvre fille me témoignât une préférence bien marquée pour qu'il me vint à l'idée de m'en apercevoir; mais il n'y avait plus moyen d'en douter... Mon ami Constantin, le pair de France, avait été repoussé par elle, il me l'avait avoué, en secret. Elle avait refusé les propositions les plus brillantes, plus généreuses que ses maîtresses, pour qui? pour moi, jeune homme sans fortune, sans titres, sans naissance! Ajoutez que Rose était jeune et gentille... Et elle m'aimait tant... Et elle me le disait... à moi, à qui personne ne l'avait

Prix 2000 fr. en espèces donnés par la Société des Courses. Vainqueur Young Sorceress à M. J. Cockerill.

Course de chevaux de toute âge et de toute race (Gentlemen Riders.) — Soliman, à M. le comte Duval de Beaulieu, a remporté le prix consistant en une paire de pistolets donnés par la société des Courses.

La Poule entre MM. le baron d'Overschie, comte de Lannoy, Heneage, baron de Lousada et comte Duval de Beaulieu a été gagnée par M. le comte de Lannoy qui montait Tarar. Thereso, appartenant à M. Duval et monté par M. de Caters, lui a vivement disputé la victoire.

Après les courses est venu un pari, et certes ce pari n'a pas été l'épreuve la moins intéressante de la journée. Il était engagé entre MM. d'Overschie et le comte de Lannoy qui montaient eux-mêmes leurs chevaux.

On devait faire deux fois le tour de l'arène. La victoire est restée longtemps suspendue entre les deux concurrents; enfin M. de Lannoy, qui avait mieux menagé son coursier, a devancé d'une longueur son adversaire et a gagné le pari.

— Un arrêté royal du 17 juillet, porte que les provenances arrivant dans le royaume, du port de Dantzig, cesseront d'être soumises aux mesures sanitaires prescrites par notre arrêté du 30 juillet 1837.

LIÈGE, LE 23 JUILLET.

Parmi les journaux qui ont attaqué le plus vivement notre indépendance et notre nationalité, se trouve le NATIONAL, un des organes du parti républicain de Paris. Pour lui, la Belgique était comme si elle n'existait pas; à ses yeux, la combinaison par laquelle notre pays s'est élevé au rang des nations, était toute factice, et n'avait point de base dans nos mœurs et nos traditions. La Belgique constituait un appendice de la France que celle-ci devait revendiquer même par la force. Le fanatisme de la propagande par le sabre et le canon dominait le NATIONAL. Il lui fallait à tout prix sa frontière du Rhin. Aujourd'hui il paraît que ses opinions se sont modifiées. Voici comment il s'exprime au sujet de la protestation de la Belgique contre l'exécution des vingt-quatre articles: « Que les patriotes brabançons s'associent fortement, qu'ils manifestent avec énergie la volonté de rester unis en conservant aux habitans du Luxembourg et du Limbourg les droits pour lesquels ceux-ci ont fait tant de sacrifices, et l'Europe sera bien obligée d'avouer qu'il existe en effet une nationalité belge. Nous-mêmes, qui dans quelques circonstances avons émis des doutes à cet égard, nous reconnaitrons cette nationalité, et la France tout entière saura contraindre son gouvernement à l'appuyer. » MM. du NATIONAL nous reconnaitront! Ils daigneront descendre jusqu'à saluer le peuple belge du titre de nation! Quel honneur! Que de reconnaissance ne leur devons-nous pas! Déjà quelques-uns de nos journaux se confondent en remerciemens. Ils ont la bonhomie de croire à la sincérité des protestations et des promesses du NATIONAL! Oui, si Carel vivait encore, s'il était encore à la tête de ce journal qui, sous sa direction, a jeté tant d'éclat sur le parti républicain, nous pourrions, peut-être, partager l'illusion de nos confrères; mais aujourd'hui cela nous est impossible. Des hommes qui, en haine du gouvernement de Louis-Philippe, cherchent constamment à avilir leur pays, à flétrir ses plus hautes illustrations, à fomenter le désordre dans tous les rangs de la société, à diviser même les peuples qui sont les mieux faits pour s'entendre, ne sauraient nous inspirer la moindre confiance. Qu'on lise attentivement les articles publiés par le NATIONAL sur l'accueil que le maréchal Soult a reçu en Angleterre, et les diatribes dont il poursuit l'illustre lieutenant de Napoléon. La colère et le dépit de voir la France honorée et respectée à l'extérieur, percent dans toutes ses paroles. L'alliance de l'Angleterre et de la France, gage de la sécurité générale, garantie toute puissante de la consolidation du nouvel état belge, lui donne le cauchemar. L'équilibre salutaire qu'elle a établie, il voudrait le rompre. Et dans quel but, dans l'intérêt de quelles doctrines, de quels hommes? On le devine aisément. La révolution de juillet n'est, pour lui, qu'une révolution avortée. Elle a montré trop de respect pour les droits des peuples, et surtout pour les traités de Vienne. Il fallait recommencer la république et l'empire, dit la liberté du monde succomber, une seconde fois, sous le despotisme militaire. Défions-nous donc des témoignages d'amitié que le NATIONAL est prêt à nous prodiguer aujourd'hui. C'est de l'hypocrisie et rien de plus. S'il défend les

jamais dit... Et puis, monsieur, je n'avais pas dix-huit ans! Je sais que tout cela ne peut justifier, mais peut-être excuser l'attention que malgré moi j'accordais à ma jolie soubrette.

J'évitais cependant de la rencontrer, et quand je l'apercevais au bout du corridor, je doublais le pas, ou je détournais la tête, exactement comme la jeune duchesse du théâtre italien. C'était, sur une échelle inférieure, le même orgueil du rang! Jugez alors ce que je devins lorsqu'un jour, sous mon oreiller, je trouvai un petit billet où étaient écrits ces mots:

« Il faut que je vous parle, M. Georges, ou je suis perdue. Le jour, c'est impossible; ne m'en voulez donc pas, et ne soyez donc pas fâché contre moi, si je vous demande dix minutes ce soir dans ma chambre, à minuit. » A ce billet était jointe une petite clé. Cet écrit qui m'eût transporté de joie et m'eût fait battre le cœur s'il eût été d'une des nobles dames du château, m'inspirait une espèce de malaise et de honte. Tout me dépitait contre moi-même.... jusqu'aux fautes d'orthographe dont le billet était parsemé et qui semblaient mettre en relief la mésalliance que j'allais commettre.... Mais dédaigner une pareille occasion? Combien mon ami Constantin envierait mon bonheur! Ah! s'il était à ma place, il n'hésiterait pas!... Si la comtesse Julia... Si ces dames.... Vous voyez que j'étais déjà plus qu'à moitié vaincu, puisque je ne craignais plus que d'être découvert. D'ailleurs, qui le saurait à cette heure.... au milieu de la nuit.... dans ce vaste château dont les corridors sont obscurs et silencieux.... Et tout en faisant ces réflexions... j'étais sur la pointe du pied, retenant ma respiration.... tremblant au moindre bruit.... J'arrivai ainsi à la porte de Rose, et là....

En ce moment, mon horloge fatale sonna midi... J'espérais que Georges ne l'entendrait pas.... mais, oubliant et son histoire et les souvenirs qu'elle devait lui rappeler, il me quitta en courant et en me criant: A demain!

(La suite à un prochain no.)

prétentions de la Belgique contre les exigences de la diplomatie, ce n'est point, soyons-en certains, parce qu'il éprouve de la sympathie pour notre cause; c'est uniquement parce qu'il se flatte de voir éclore, de notre résistance, des éléments de guerre, et qu'il compte toujours sur un bouleversement général à la faveur duquel ses hommes pourraient reconquérir la domination qu'ils ont perdue. Voilà l'explication naturelle de cette espèce de revirement politique que nos journaux ont mis trop d'empressement à signaler.

M. Sudre, inventeur de la LANGUE MUSICALE UNIVERSELLE, approuvée par l'Institut royal de France, ainsi que par les ministres de la guerre et de la marine, se rendant à Aix-la-Chapelle, vient d'arriver à Liège, accompagné de son élève Mlle. Victorine Hugo; on espère qu'il ne quittera pas notre ville sans faire connaître les résultats d'une découverte honorée du suffrage de tous les savans et vivement accueillie par tous les organes de la presse.

Par un arrêté du 14 de ce mois, le Roi a autorisé M. Ch. Morren, professeur ordinaire de botanique à l'université de Liège, à visiter les jardins botaniques et les établissemens horticoles de Londres, d'Edimbourg, et de Dublin, dans le but d'appliquer ses observations à l'établissement du nouveau jardin de l'université de Liège.

On lit dans le *Journal de Bruges*:
Lundi dernier, les ouvriers du chemin de fer, section d'Ostende à Sandvoorde, ont quitté l'ouvrage, disant qu'ils gagnaient trop peu.

Tout est tranquille, mais les travaux ne sont pas encore repris.

Les ouvriers des travaux du chemin de fer se sont de nouveau ameutés, dimanche dernier, contre les entrepreneurs parce que ceux-ci n'étaient pas en mesure de les payer; ils se sont attroupés d'une manière menaçante, et sans l'intervention de la gendarmerie, des désordres graves auraient pu avoir lieu.

On écrit de Gand, 20 juillet:

Le conseil provincial, dans sa séance d'aujourd'hui, a passé à l'ordre du jour sur la proposition de M. Groverman, relative à la réforme électorale, à la majorité de 42 voix contre 11. La session de 1858 a été close par M. le gouverneur immédiatement avant la levée de la séance.

Il est fortement question que des mesures vont être prises au ministère des travaux publics, relativement à l'augmentation des places de waggons, etc., sur le chemin de fer.

Le lieutenant Lawrence, de la marine anglaise, a proposé de supprimer l'usage des voiles de vaisseaux, et de les remplacer par des peaux de cheval. Les raisons qu'il donne ont fixé l'attention du gouvernement, et il a ordonné de faire l'essai de ces voiles en cuir dans la rade de Plymouth.

On compte actuellement 1,000 machines à vapeur en Angleterre. Ces machines ont ensemble la force de 275,000 chevaux ou de 2 millions d'hommes.

Les maîtres de forges de Shropshire et de Staffordshire ont tenu cette semaine leur réunion trimestrielle, dans laquelle ils sont convenus de ne changer en rien la cote de leurs prix. Quant aux apparences du commerce de fer, nous annonçons avec plaisir qu'elles se présentent sous un aspect très-favorable. De fortes commandes de rails, pour l'intérieur, ont été faites récemment, et les principales maisons sont encombrées d'ordres pour toute espèce d'objets en fer. De nombreuses commandes de rails sont également arrivées d'Amérique, et l'on espère que, si les affaires pécuniaires des Etats-Unis s'améliorent comme on le pense, de nouvelles et plus nombreuses demandes de fer de toute espèce seront faites d'Amérique.

On vient de faire, pour la première fois au Havre, l'essai d'un pavage en bois fixé sur le sol au moyen d'une liaison d'asphalte Seyssel.

Ce nouveau pavage s'exécute en posant des pierres en bois de sap, de la grosseur d'un pavé ordinaire sur le sol. Ces pavés, goudronnés de la hauteur de six à sept poises, sont ensuite reliés, à leur surface et dans leurs joints, par une garniture de bitume en fusion, de façon que tout ce système de bois debout peut supporter, sans subir d'altération bien sensible, le poids des plus lourdes voitures et le choc des plus rudes coups.

Cet essai a été fait aux frais de la compagnie de Seyssel.
On écrit de Francfort-sur-Mein, 12 juillet:

La question hollandais-belge approche enfin de solution, qui paraît devoir s'exécuter par voie diplomatique et par les armes. Mais, en attendant les nouveaux protocoles de la conférence de Londres, l'occupation des parties de territoire du 15 novembre 1851 aura lieu incessamment, suivant toute probabilité, par des troupes de la confédération germanique.

On écrit de Stockholm, 10 juillet:

Le 6 au soir, le roi s'est rendu au champ de Ladougeard, pour passer l'inspection du régiment des dragons des gardes-du-corps. Les manœuvres terminées à sa satisfaction, le roi se rendit à Rosendahl, où il changea de cheval pour revenir en ville. S. M. n'ayant jamais monté le cheval qu'on lui avait amené, ce dernier prit le mors près de Framnals, sans que le roi ait pu l'arrêter; il fut obligé de le diriger vers la grille qui entoure la prairie de Léjonnouda, contre laquelle son cheval est allé se heurter en précipitant le roi à terre et au loin.

Le roi prit un autre cheval pour se rendre au château, mais il souffrit d'une forte contusion à l'épaule.

Le coup ayant porté contre la clavicule, qui fut démise, l'os de la partie supérieure du bras s'était déplacé; après l'application d'un premier appareil, le roi a passé la nuit assez tranquillement.

Le 7, les médecins et chirurgiens du roi ont déclaré, après consultation, que le coup ayant été sérieux, l'appareil ne devait pas être déplacé, et qu'il fallait employer des remèdes antiphlogistiques.

Le bulletin le plus récent constate que le roi a très-bien passé la nuit, qu'il est resté sans accès de fièvre, et que la douleur qu'il ressent au moindre mouvement de l'épaule a

beaucoup diminué depuis que l'enflure et la raideur du bras se sont améliorées.

NOUVELLES DU LUXEMBOURG

On lit dans l'*Echo du Luxembourg*:
« La garnison de Luxembourg, qui récemment a été augmentée de deux bataillons du 50^e régiment de ligne, va encore, nous assure-t-on, être renforcée par un bataillon du même régiment. Son effectif serait ainsi augmenté de 3,000 hommes; en Prusse, les bataillons se trouvent au complet et sont forts de 1,000 hommes.

» On annonce qu'une batterie d'artillerie et un escadron de lanciers vont encore prochainement arriver à Luxembourg.

» Des rixes ont éclaté entre les soldats du 50^e régiment de ligne et ceux des autres régimens qui composent la garnison de la forteresse fédérale. Les soldats du 50^e sont pour la plupart originaires des provinces limitrophes.

» Les nouvelles que nous recevons de Liège nous permettent d'espérer que le conseil de cette province se réunira pour se rendre à Bruxelles conjointement avec ceux du Limbourg et du Luxembourg. Il importe que le roi acquiesce de plus en plus à la conviction que l'horreur de la mutilation nationale ne se borne pas exclusivement aux districts qu'il s'agit de sacrifier.

» Nous avons lieu de nous attendre à voir le pèlerinage patriotique des conseils provinciaux suivi par un grand nombre de jeunes gens de Liège.

CONSEIL PROVINCIAL.

SEANCE DU 21 JUILLET. — PRÉSIDENCE DE M. NAGELMACKERS.

La séance s'ouvre à 9 heures. L'appel nominal constate l'absence d'un grand nombre de membres. Le conseil charge la députation d'employer 50,000 frs. pour réparations à la Chaussée des Romains: cette dépense cependant ne sera faite que lorsque la députation le trouvera convenable.

Il adopte la proposition de M. Michiels, tendant à ce que le conseil émette le vœu que la Société de Luxembourg soit mise en demeure de remplir ses obligations en canalisant l'Ourthe dans un bref délai: il est également décidé que la province fera construire, sans retard, ce canal depuis Chénée jusqu'à Liège, et que les dépenses occasionnées par ces travaux seront couvertes par le droit de navigation perçu sur ce canal.

Le conseil décide que la commune de Rocour, qui quoique privée de ressources, a dépensé près de 40,000 frs. pour la réparation de ses chemins, obtiendra comme encouragement une somme de 1000 fr. payable moitié en 1859, moitié en 1840.

La commune d'Esneux obtient un subside de 15,000 frs., sur les fonds de la province. La députation est autorisée à l'augmenter encore, si une somme plus élevée devenait nécessaire. Ce subside est destiné à faire face aux frais de construction d'un pont sur l'Ourthe dans cette commune. Les dépenses en sont évaluées à 70,000 frs.; la commune elle seule y interviendrait pour une somme de 36,000 frs.

M. Neef présente un rapport sur la proposition de M. le comte de Méan, tendant à ce que l'on s'adresse au gouvernement pour solliciter le pavage, avant l'hiver, des viaducs du chemin de fer, et pour qu'il soit permis aux propriétaires riverains de traverser le chemin de fer avec leurs ustensiles aratoires.

Les conclusions de ce rapport sont favorables à la première partie de la proposition mais tendent à ce que l'on rejette la seconde, le passage sur le chemin de fer pouvant donner lieu à de trop grands dangers.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. Destriveaux dans un rapport étendu expose les divers travaux successivement projetés, entrepris et abandonnés relativement au quai de hallage à construire au tournant de St-Jacques à Liège, et à la dérivation de la Meuse à opérer au même endroit. Il conclut à ce que la province intervienne dans les dépenses de ces travaux pour une somme de 50,000 francs payable en 5 années sur le produit de la navigation.

Ces conclusions sont adoptées.

Le conseil renvoie à la députation les affaires suivantes, et qui avaient encore été mises à l'ordre du jour. Proposition de M. Potesta, tendant à la construction d'une route de Vinalmont à Waremmes. Demande de la commune de Neuville sous Huy, tendant à obtenir un subside pour reconstruire deux ponts. Semblable demande formée par les communes d'Ougrée et autres pour l'achèvement de la route de Jemeppe au Dierein-Patar. Demande faite par la commune de Sprimont pour réparation des chemins vicinaux. — Rapport sur la route d'Aywaille.

A 11 heures M. le président lève la séance en remerciant le conseil pour la bienveillance avec laquelle il l'a aidé à remplir ses fonctions de président.

M. le gouverneur prend ensuite la parole, il adresse au conseil une courte allocution, et déclare ensuite la session close pour l'année 1858.

MODES.

Dans quelques jours nous aurons peut-être de nouvelles modes à la coronation. Il serait étrange qu'avec notre anglomanie, nous ne rapportions rien de ces solennités si pompeuses, et que tout le luxe britannique eût passé sous nos yeux dans sa splendeur, sans laisser aucune trace, sans éveiller aucun désir d'imitation.

En attendant, je m'arrêterai à l'unique détail que je trouve à signaler: c'est un changement dans les manches. Décidément les femmes, en majorité, ont tellement rejeté les manches plates, qu'elles en combattent jusqu'au semblant. La manche à la jardinière, la seule à laquelle on eût à-peu-près fait grâce, est attaquée comme les autres, et avec d'autant plus de raison et de moyens, qu'elle est d'un genre bêtard prêtant à toute espèce de critique.

Comme la chauve-souris de La Fontaine, elle peut s'autoriser de deux natures opposées, mais sa condamnation s'est trouvée dans cette incertitude où elle mettait ses partisans. Comment la défendre? Est-ce une manche plate? et alors que signifie toute cette étoffe qui déforme le bas du bras? Est-ce une manche libre? et alors pourquoi cette épaule nue et dégarinée?

Les manches à la jardinière ne sont jolies que l'hiver, en soie ouatée, en velours ou en satin très-épais, se soutenant d'elles-mêmes et accompagnant le bras. Du moment qu'elles ont été affaissées sous un châle ou un mantelet, elles n'ont plus de forme et présentent des épaules étroites au-dessus d'un bras embarrassé dans des plis tombans.

Les nouvelles manches sont froncées dans le haut, quelquefois termi-

nées par un poignet; d'autres fois, lorsqu'elles sont habillées, ouvertes et pendantes à partir du coude. Leurs fronces sont enfermées à l'entourure, dans une espèce de jockey ou de biais presque plat, duquel la manche s'échappe; tout cela est demi-bouffant et assez largement assemblé. En mousseline, c'est fort joli.

Avec toute espèce de mousseline ou de gaze, ou fait des peignoirs du matin ou du soir, sans taille par devant; le dos seul est ajusté. Lorsque l'on veut les ajuster, on met une couture longue, en étoffe pareille, formant la rosette et de longs pans comme un ruban. En mousseline blanche, ce négligé a une grande recherche et une simplicité de très-bon goût.

Je ne crois pas avoir parlé d'une délicieuse coquetterie que ces derniers jours de chaleur ont fait naître: ce sont des capotes à coulisses en gaze iris, blanche, hortensia, ou bleu céleste. Cinq roses de cinq nuances différentes mêlent leurs couleurs opposées à la teinte ombrée de la capote.

Rien n'est joli comme la couleur giroflée, si à la mode cette année. Le ruban et les plumes pareilles, sur la paille d'Italie, ont un éclat et une distinction remarquables.

On pose sous les pailles d'Italie de mancinis en feuillage d'érable mêlé de coquelicots. La sévérité un peu éclatante de ce mélange convient parfaitement aux pailles sur lesquelles sont des rubans blancs ou des dentelles.

Sur les chapeaux plus simples on retrouve le ruban giroflée, quelquefois à carreaux écosais noirs. D'autres fois avec ce même ruban ou du taffetas giroflée uni ou sur une dentelle noire. Une façon très-simple, qui ne manque pas d'élégance, est le ruban bordé d'une dentelle, posé à plat, croisé sur le sommet de la forme et se terminant en bride de chaque côté.

MODES D'HOMMES.

Les pantalons de nankin vont à merveille avec l'habit vert ou marron, c'est aussi ceux que nos tailleurs font avec prédilection.

Durant les brûlantes chaleurs on oublie que de jolies étoffes de fantaisie attendaient le caprice des hommes élégans, mais voici une leçon; voici qu'une maussade journée, dérangeant bien des projets, est venue apprendre au plus imprévoyant que dans une nuit le ciel change, et que pour répondre à la mobilité de nos saisons incertaines, il est besoin d'avoir un costume en tous cas, pour lequel il faut choisir les pantalons de tissus gris de cendre, noisette pâle; tissus tout aussi salissans peut-être que le nankin, mais du moins plus capables de résister à la fraîcheur d'une soirée humide, ou d'une journée passée à la campagne sans soleil.

Les gilets à châle ont une forme dégagée qui sied très-bien; c'est à peu près le châle de la redingote. Aussi, lorsque la redingote est fermée, le gilet suit-il le col tout autour intérieurement. La chemise n'est pas cachée, et la poitrine n'est qu'à demi couverte; trois boutons seulement ferment le gilet au milieu.

Si les hommes qui apprécient le confortable avaient rendu hommage au paletot, ils l'eussent fait revivre cet été. Malgré les *hola* avec lesquels on l'accueillait, personne n'a oublié la justice que l'on finit par lui rendre. Il était chaud, commode, et l'on finit par reconnaître qu'il ne manquait pas d'élégance. Le paletot d'été, en mérinos doublé de soie, en bouracain, en coutil, n'est-il pas le vêtement le plus commode que l'on puisse porter par l'ardeur du soleil?

L'habit à devants arrondis sur la taille va très-bien. Rien n'est plus disgracieux que cette corne pointue, ne se maintenant que lorsque l'habit était boutonné. Les habits verts à un rang de boutons sont charmans pour monter à cheval ou pour faire des visites du matin.

Les cravates de madras, sans faux col, entourant le cou, libres et souples, terminées en formant une petite rosette, sont de très-bon goût pour le négligé. La plupart des hommes qui se mettent bien conservent même avec la cravate noire l'abolition des faux cols. Cela ne sied pas à tout le monde; mais ce n'est pas une règle, c'est une affaire d'appréciation.

Constance AUBERT.

ANNONCES.

CHEZ G. XHAUFLAIR,

PLACE DERRIÈRE LE SPECTACLE, N 710.

Vin de Bar de 1854 rosé, à 1 fr.; Bar foncé id. à 1 fr. 50; Bordeaux 1851, à 1 fr.; id. à 1 fr. 20; St.-Emillion, à 1 fr. 50; St.-Julien, à 2 fr.; id. 1827, à 2 fr. 50; Macon 1852, à 1 fr. 80; Nuit, à 2 fr. 50; Savigny 1851, à fr. 1 fr. 80; Vollenay et Pomard 1852, à 2 fr.; Voens, à 2 fr. 50; Montelie, à 1 fr. 50; Chambertin, à 4 fr.; Bourgogne blanc, 1 fr. 50; Bordeaux blanc 1825, à 2 fr.; Moselle, à 1 fr.; idem, à 1 fr. 50; Rhin, à fr. 1 fr. 60; idem, à 2 fr.; Champagne mousseux blanc et rosé, 4 frs. 50; idem à 5 frs., et différentes qualités de vins; vinaigre de vin blanc et rouge, à 1 fr. 6 cent. le pot.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,

QUAI DE LA SAUVENIÈRE, N° 48,

Reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 5.

VENTE DÉFINITIVE

SANS RÉSERVE D'INFIRMATION

NI DE SURENCHÈRE.

LE MERCREDI 25 juillet courant, à 11 heures du matin, M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, la

belle maison, n. 19,

faubourg Ste-Marguerite, en cette ville, avec bâtimens ayant servi à une distillerie, cour, grand jardin, etc. 1642

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Suivant procès-verbal dressé par M^e RENOZ, notaire à Liège, le 17 juillet 1858,

LA MAISON

AVEC

très-grand jardin,

SITUÉE A LIÈGE, RUE DES CLARISSES, N. 407, Appartenant à l'Institut des Sourds-Muets, a été adjugée moyennant 28,500 frs.

On peut surenchérir d'un vingtième le prix de cette maison jusqu'au 25 juillet courant, en faisant la déclaration en l'étude de M^e RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or. 1032

VENTE
DE LA
TERRE
CI-DEVANT SEIGNEURIALE DE GRAND-AAZ,
SITUÉE EN LA COMMUNE DE HERMÉE.

Le MARDI 14 août 1858, à 9 heures du matin,
L'héritier bénéficiaire de M. de DONNEA de GRAND-AAZ, fera vendre aux enchères publiques et à l'extinction des feux, par devant M. Charles CHOKIER, juge de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, sis rue d'Amay, n° 655, et par le ministère de Maître MOXHON, notaire à Liège, à ce commis, par jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le 15 mai 1858,

le beau domaine
DE
GRAND-AAZ,
AVEC TOUTES SES DÉPENDANCES,

Consistant en un quartier de maître et ses jardins, fontaine ayant une source abondante faisant mouvoir plusieurs moulins; grand étang très-poissonneux, bois, allées, belles et nombreuses plantations, maison du garde-de-chasse, belle ferme, deux moulins mus par l'eau de la fontaine, le tout contenant environ 115 hectares de terres dont la très-grande partie est de première classe.

Cette belle propriété est située à quatre mille et demi de la ville de Liège, dans un site charmant, salubre et très-varié; elle n'est distante que d'un mille de la chaussée d'Oupeye et réunis les agréments de la tanderie, de la chasse et de la pêche.

Elle sera exposée en vente en seize lots composés comme suit :

Le 1^{er} lot.

D'un quartier de maître avec les jardins d'agrément, fontaine, étang, bois et allées, la ferme, les jardins, terre et prairie qui en font partie, le tout contenant 100 hectares.
La ferme est exploitée par les sœurs Anne et Marie Cajot.

Le 2^e lot.

De la maison du garde-de-chasse avec le jardin y contigu, contenant 15 ares 85 centiares, occupés par la veuve Lambert Moysse.

Le 3^e lot.

Du moulin de Grand-Aaz, avec 2 hectares 58 ares 80 centiares de terrain en jardin, terres, prairies et réservoir, exploités par Jacques Bertho.

Le 4^e lot.

Du second moulin de Grand-Aaz, dit Moulin d'Ambas, occupé par Hubert Cajot, avec 2 hectares 60 ares de jardin, terres, prairies et réservoir.

Le 5^e lot.

D'une terre de 45 ares 59 centiares, sise au chemin de Liège, exploitée par Medard Frère.

Le 6^e lot.

D'une terre de 98 ares 8 centiares, sise au fond du Horray, exploitée par Jacques Bertho et Hubert Cajot, meuniers.

Le 7^e lot.

D'une terre de 52 ares 69 centiares, sise au fond du Horray, contigue à celle qui précède, exploitée par la veuve Wathieu Rasquinet.

Le 8^e lot.

D'une terre de 119 ares 22 centiares, sise au fond du Horray, exploitée savoir :

44 ares 85 centiares, par Henri le Liégeois.
45 ares 59 centiares, par Antoine Radelet.
50 ares 80 centiares, par la veuve Tilkin Loly.
Ces trois parcelles seront vendues ensemble ou séparément, au gré des amateurs.

Le 9^e lot.

D'une terre de 45 ares 59 centiares, sise au fond de Tiliée, exploitées par Jacques Rasquinet et Martin Claes.

Le 10^e lot.

D'un pré de 25 ares 12 centiares, sis à Grand-Aaz, exploité par Henri Godin.

Le 11^e lot.

A. D'un jardin de 2 ares 55 centiares.
B. D'un pré y contigu, de 28 ares 20 centiares, situés à Grand-Aaz, exploités par Jean Joseph Reculé et autres.

Le 12^e lot.

D'un pré de 26 ares 55 centiares, sis à Petit-Aaz, exploité par Lambert Frère.
Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés en la commune de Hermée.

Le 13^e lot.

D'une terre de 52 ares 51 centiares, sise à la Croix de Hermée, commune de Herstal, exploitée par Jacq. Bertho et Hubert Cajot, meuniers.

Le 14^e lot.

D'une terre de 40 ares 40 centiares, sise au Thier de Vaux, commune de Vivegnis, exploitée par Jean Frère.

Le 15^e lot.

D'une terre de 90 ares 45 centiares, sise sur les Rys, commune de Vivegnis, exploitée par Jean Frère.

Le 16^e lot.

D'une terre de 57 ares 50 centiares, sise dessus les Moulins, commune d'Heure le Romain, exploitée par Jean François Brune et Jean Malpas.

Après les adjudications partielles, il y aura réunion de tout ou partie des lots, si le vendeur le trouve bon.

Les plans et titres de cette propriété se trouvent en l'étude de M. Louis DEJAER, légiste, fondé de pouvoir du vendeur, place Ste.-Claire, à Liège, où l'on pourra les voir et prendre connaissance des conditions de la vente, dont une copie est aussi déposée au bureau de M. le juge de paix susdit et en l'étude dudit notaire MOXHON, rue Hors-Château.

Les amateurs qui voudront visiter cette propriété sont priés de s'entendre avec M. DEJAER susdit, qui leur fournira tous les renseignements désirables. 1012

Passage Lemonnier.

La Société porte à la connaissance du public, que les travaux seront entièrement achevés dans quelques mois. — S'adresser pour les LOCATIONS chez M. LEMONNIER, rue de l'Université, ou au concierge du Passage. 917

LOCATION DU DROIT DE CHASSE

DES
BIENS COMMUNAUX DE SERAING.

Le MARDI 7 AOUT 1858, à 4 heures de relevée,
IL SERA PROCÉDÉ

Par devant le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Seraing, en la salle de ses séances, à la location pour neuf ans, du droit de chasse dans les terrains communaux dudit lieu.

L'adjudication se fera par voie de soumission et ensuite à l'enchère.

Les amateurs peuvent prendre connaissance des clauses et conditions au secrétariat de la commune.

L'échevin, A. de Colard-Trouillet.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES DE WANDRE ET DE SAIVE.

PUBLICATIONS NOUVELLES EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 15 DE LA LOI DU 2 MAI 1857.

Le ministre des travaux publics,
Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837 et l'arrêté royal du 22 juin 1837;

Vu la demande en concession de mines de houille sous les communes de Wandre et de Saive, formée le 1^{er} octobre 1810, par les sieurs Urbain (Jean-Joseph) et Corbesier (Joseph), domiciliés à Argenteau; Corbesier (François-Joseph), demeurant à Coronmeuse; et le sieur Corbesier (Philippe-Jacques-Gaspar), domicilié à Hasselt;

Considérant que cette demande tombe sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1837,

Arrête :

Art. 1^{er}. Ladite demande et le présent arrêté seront publiés dans le MONITEUR, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.

Art. 2. Cette demande et le présent arrêté seront en outre publiés par trois insertions consécutives, de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province de Liège, et affichés pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine, dans le chef-lieu de la province, dans celui de l'arrondissement judiciaire où la mine est située, et dans toutes les communes sur lesquelles elles s'étendent.

La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution de l'art. 2 ci-dessus.

Bruxelles, le 5 juin 1858.

NOTOMB.

SUIT LA DEMANDE.

Demande en concession de mines de houille.

Par pétition enregistrée à la préfecture le huit de ce mois, MM. Corbesier (Jean-Joseph et Urbain), domiciliés à Argenteau; Corbesier (François-Joseph), demeurant à Coronmeuse; et Corbesier (Philippe-Jacques-Gaspar), domicilié à Hasselt, département de la Meuse inférieure, ont demandé la concession de mines de houille existantes sous les terrains situés dans les communes de Wandre et de Saive, et limités ainsi qu'il suit:

Au nord, par le sentier du Gibé, en partant du chemin de Rabosée à Hoignée, jusqu'à la place de Saiveleto, à l'extrémité de la Petite-Isle, près de la maison du sieur Franské Léonard.)

A l'est, à partir du point susdit, remontant le ruisseau de Saive et toutes ses sinuosités jusqu'au petit moulin, remontant ensuite le chemin creux se rendant à l'église de Saive jusqu'à cette église.

Au sud, par une ligne droite, de la flèche de l'église de Saive sur l'angle formé par le chemin dit Houlpays qui conduit à Jupille par la haie située au sommet du ravin de la Croix-Genry jusqu'au bois nommé des Noires-Eaux, point de rencontre de la demande de concession formée par M. Thonnar de Jupille.

A l'ouest, par le chemin de Houlpays, passant par la ferme Priest-Voie, le hameau de Rabosée, la ruelle Gilles, le chemin de Chesneux à Wandre, jusqu'à la croix placée près la Maison de M. Malhaise, le chemin de Rabosée à Hoignée jusqu'au sentier du Gibé, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires des terrains compris dans leur demande en concession le 80^e du produit des mines qu'ils extraient sous leurs fonds.

VENTE
PAR
suite de surenchère.

Le 27 JUILLET, 10 heures du matin,
IL SERA PROCÉDÉ,

Par le ministère de M^{re} RENOZ, notaire à Liège, devant M. le juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau rue Neuve, derrière le Palais,
A LA VENTE AUX ENCHÈRES,

DES
IMMEUBLE ET RENTES,

CI-APRÈS DÉSIGNÉS :

1^o Une HOUBLONNIÈRE, située Rivage en Pot, commune d'Angleur, contenant 15 ares 24 centiares, sur la mise à prix de 2625 frs.
2^o Une RENTE annuelle et perpétuelle de 9 frs. 10 cent. (7 fls. 10 sous de Liège), due par M. Coffinet, d'Angleur.
3^o Une RENTE de 5 frs. 25 cent. (2 fls. 16 sous un liard de Liège), due par M. Gme. Quoirin, d'Angleur.
4^o Et une autre RENTE de 567 litres 55 centilitres (un muid 5 setiers épeautre), due par le même.
S'adresser pour les conditions de cette vente à M^{re} RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or. 1036

BOURSES.

PARIS, LE 21 JUILLET.

Trois p. c.	81	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	102 75	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	111 40	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque.	2650	Bette active.	25
Obl. vil. de Par.	1100	Id. passive.	4 78
Emprunt belge.	105 5/4	Emp. rom.	102
Société Générale.	1447 50	Rente de Naples.	99 20
Banque de Belgiq.	—	Empr. portugais.	—
Mutualité	—	Migueliste	—

LONDRES, LE 19 JUILLET.

3 ^o consolidés.	94 5/8	Différées	9 1/8
BELGE, 1852, c. d.	105	Passives	5 1/8
HOLL. Dette active.	55 1/8	RUSSE	113 1/2
PORTUG. 5 p. c.	56 1/2	BRESIL	80 1/2
Id. 3 p. c.	24 1/2	MEXICAINS 6 p. c.	25 1/2
Esp. Emp. 1854.	22 5/8		

AMSTERDAM, LE 20 JUILLET.

HOLL. Dette activ.	102 1/16	Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2	55 5/8	POLOGNE. L. fl. 500	—
Différée	—	PAR. L. de Rd. 50	—
Billet de change.	25 11/16	ESPAGNE. E. Ard.	21 15/16
Obl. synd. d'am.	96 5/16	Dito grad.	—
Id. 3 1/2	—	Bette différ. anc.	—
S. de C. des P.-B.	170 7/8	" nouv.	—
" nouvelle.	—	" passive.	—
RUSSE. Hope et Co	105 5/8	AUTR. Métall. 5.	—
" 1829, 5.	105 5/8	BRES. Obl. à Lond.	80 1/2
Inscr. au gr. livre	70 1/16		

ANVERS, LE 21 JUILLET.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	A PRUSSE. Em. à Berl.	115 1/2
" Det. diff.	48 1/4	NAPLES. Cert. Fal.	95 1/2
Empr. de 48 mill.	101 7/8	P. ET. ROM. Lev. 1852.	101 3/4
Id. de 50 mill.	92 5/4	P. Cert. à A. 1854.	100 1/2 et A
HOLL. Dette activ.	—		
Rente rembourse.	—		

CHANGES.

AUTRICHE. Métall.	100 5/8 et A	A Amsterd. C. jours.	58 1/2 p. A
Lots de fl. 100.	311	Id. 3 mois.	—
" fl. 250.	455	A Rotterdam. C. jours.	58 1/2 p. P
" fl. 500.	754	Id. 3 mois.	—
POLOG. Lots fl. 500.	118	P. Paris. C. jours.	14 av. P
" fl. 500.	158	Id. 2 mois.	58 p. A
BRES. Em. L. 1854.	80 1/2	P. Londres. C. jours.	40 1/4 1/2 P
ESPAGNE. Ardoin.	22 et P	Id. 2 mois.	40 1/2 1/2 P
Dette passiv. 1854.	—	Id. 3 mois.	55 7/8 P
Différée	6	A Francfort. C. jours	55 1/2 P
DANEMARC. E. Noll.	95 1/2	A Id. 5 mois.	118
Dito à L.	75 1/4	P. Bruxelles et Gand.	—

BRUXELLES, LE 21 JUILLET.

Dette active 2 1/2	55	A Brasseries	—
Emp. Rothschild.	101 5/4 et P	Tapis	—
Fin courant	—	Fer d'Ougrée	—
Emp. de 50 mill.	92 1/2	P Mutualité	117 5/8 A
Fin courant	—	S. C. Bruges	—
Emp. de 1852 (4).	98 1/2	P Monceaux	—
Act. de la Soc. G.	851	Act. Réunies	—
Emp. de Paris	1700	Borinage	—
S. de Comm. de c.	—	Houyoux	—
B. de Belgique	—	Papeterie	—
C. de S. et Oise	—	Lits de Fer	—
Hauts-Fourneaux	—	Luxembourg	—
Banque Foncière	—	Civile	—
Idem	—	Herve	—
Flenu	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu	—	Ch. de B., M. et B.	—
Selessin	—	Asphalt	—
Soc. Nationale	127 1/2	P Holl. Dette active.	54 5/4
Levant du Flenu	—	Losrenten inscrit.	100
Ougrée	—	Autriche. Métalliq	106 1/4 A
Sars-Longscham	—	Naples. C. Falcon.	—
Chemin de Fer	—	Espagne. Ardoin.	22 1/2 P
Vennes	—	Fin courant	—
St-Léonard	—	Prime un mois	22 1/8 D. 1 P
Chatelneau	—	Différée de 1850.	—
Verreries	—	Idem de 1855	—
Betteraves	—	Passives	—
Verr. de Charl	—	BRESIL. E. de Roth.	80 1/4
L'Espérance	—	Rome. E. de 1854.	101 7/8

VIENNE, LE 15 JUILLET.

Métalliques, 107 5/8. — Actions de la Banque, 1444.
Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège